



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2022 - 028
Séance du 13 mai 2022

Admission en non-valeur

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de vote pour : 27

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

L'admission en non-valeur, telle que figurant sur le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Arras le 13 mai 2022

Le Président

Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

ADMISSION EN NON-VALEUR

C.A du 13 mai 2022

Vu l'article 193 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable,
 Je vous prie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du conseil d'administration du 13 mai 2022, la proposition d'admission en valeur de la créance répertoriée ci-dessous :

Débiteur	Nature de la créance	Référence du titre exécutoire	Montant initial de la créance	Reste du	Motif de la proposition
M. DJAHA Koffi Jean-Narcisse domicilié à Virginia Beach (Etats-Unis d'Amérique)	VAE Master Français langue étrangère Parcours FLE-FLS-FOS en milieu scolaire et entrepreneurial du 28/01/2020 au 28/01/2021 - Niveau 1	Facture 210034724 du 26/03/2021	1 700,00 €	1 700,00 €	Multiplés lettres de relance par courrier et courriel demeurées sans réponse. Mises en demeure de payer du 03/09/2021 et 05/11/2021 sans effet. Interrogation FICOBA infructueuse. Débiteur domicilié aux Etats-Unis. Décision du Président de l'université du 31/01/2022 de ne pas engager une procédure d'exequatur à l'encontre du débiteur.

Arrêté le présent état à la somme totale de **1 700,00 €**
 (mille sept cents euros)

Fait à Arras, le 13/04/2022

L'agent comptable,

Fabien Caqueret